



AGIRAS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : votre premier cours d'essai est gratuit si vous ne vous inscrivez pas, excepté pour, l'informatique, les langues, massages, soutien scolaire, tuina mais est décompté dans le forfait annuel.

Article 2 : vous ne pourrez assister au deuxième cours qu'après avoir remis votre dossier complet, soit à nos permanences, soit par voie postale, à savoir :

- paiement de l'adhésion et des cours jusqu'en juillet suivant les disciplines
- fiche d'inscription remplie, avec l'autorisation pour les mineurs (nouvel adhérent)
- certificat médical autorisant la pratique de l'activité, excepté pour le QI QONG et la SOPHROLOGIE
- 1 photo d'identité (nouvel adhérent)
- 3 enveloppes timbrées (2 si vous avez un mail)

Article 3 : REMBOURSEMENT : les cours restant dus seront remboursés après trois mois d'arrêt échus, uniquement en cas d'interdiction définitive de pratiquer la discipline, au vu du certificat médical et uniquement pour les mois à venir.

Toutefois, vous avez la possibilité de céder votre abonnement ou de changer de discipline. Toute démission pour convenance personnelle ne pourra être indemnisée, ainsi qu'en cas de changement d'horaires ou d'enseignant, les cours étant systématiquement rattrapés.

Article 4 : l'adhésion à AGIRAS est déductible des impôts. Elle est acquise définitivement à l'association et n'est pas remboursable quelque soit le motif d'interruption des cours. Elle nous permet de continuer nos actions en faveur des plus démunis en France et en Afrique (formations aux cuiseurs solaires, économes et thermos).

Article 5 : AGIRAS se réserve le droit d'annuler ses ateliers, dans la mesure où selon les disciplines, un certain quota ne sera pas atteint, permettant d'assurer la rémunération des enseignants.

Article 6 : vous voudrez bien éviter d'apporter des liquidités ou objets de valeur, l'association ne pouvant être tenue responsable en cas de vol.

Article 7 : en cas d'empêchement, un petit appel pour nous prévenir ou à l'enseignant sera le bienvenu.

Article 8 : l'entrée de la salle s'effectue obligatoirement pieds nus ou muni de chaussures adéquates. Nous vous recommandons la plus grande discrétion ainsi qu'une bonne tenue au sein de l'établissement, des activités parallèles étant dispensées.

Article 9 : AGIRAS se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement, sans aucune indemnité, ni remboursement toute personne n'ayant pas :

- régularisé son dossier dans un délai de 15 jours
- réglé ses cotisations
- respecté les consignes de savoir-vivre

AGIRAS Association Humanitaire, fondée le 28 février 1999 n° 2/27015
N° Guso : S91041830116 - APE : 8899B33310
ESPACE ASSOCIATIF MONTAIGNE 1, rue Montaigne 33310 - LORMONT
0685212918 – 0556591280 agiras_niger@yahoo.fr www.association-danse-lormont.fr